

DELIBERATION N° D2022_37 DU COMITE SYNDICAL DU 21 NOVEMBRE 2022

DELIBERATION
N° D2022_37

Autorisation de signer le marché pour le traitement des déchets encombrants

Le Comité syndical,

VU la délibération n° D2022_19 autorisant le Président à lancer le marché pour le traitement des déchets encombrants,

VU la tenue de la commission d'appel d'offres le 21 novembre 2022,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler le marché pour le traitement des déchets encombrants au regard des besoins du service,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'autoriser le Président à contractualiser avec l'entreprise SOCCOIM VEOLIA pour un montant annuel estimatif de 418 770€ TTC.

Le présent marché prendra effet le 19 décembre 2023 pour une durée de 3 ans renouvelable 2 fois 1 ans par tacite reconduction.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Le secrétaire de séance


Jean-Louis ROCHUT



Le Président


Jean-Michel DEZELU